

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de GABIAN (Hérault) régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis - Maire de GABIAN.

Présents : Messieurs BERTHOMIEU M. - BOUDET A. - BOUTES F. - DE BARROS C. - FOREZ D. - ISARN P. LAVIT F. - SOULIE Ch.

Mesdames GALZY I. - GROUSSET E - LABROUSSE M. - LOPEZ C. - PAILLES S. - ROUSSET A.

Secrétaire de séance : Madame LOPEZ Chantal

16/2023 - Approbation du Budget Primitif PRINCIPAL 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, les propositions budgétaires relatives au Budget Primitif PRINCIPAL 2023.

		DEPENSES	RECETTES
Crédit de fonctionnement votes au titre du présent budget	Section de fonctionnement	1 180 000.00 €	1 019 389.39 €
	Reste à réaliser de l'exercice précédent	0.00 €	0.00 €
	002 résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	160 610.61 €
	TOTAL de la section d'exploitation	1 180 000.00 €	1 180 000.00 €
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	Section d'investissement	359 750.00 €	810 126.00 €
	Reste à réaliser de l'exercice précédent	40 250.00 €	0.00 €
	001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté	410 126.00 €	0.00 €
	Total de la section d'investissement	810 126.00 €	810 126.00 €
	TOTAL DU BUDGET	1 990 126.00 €	1 990 126.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents.

APPROUVE le Budget Primitif PRINCIPAL 2023 tel que présenté dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire - BOUTES Francis

